

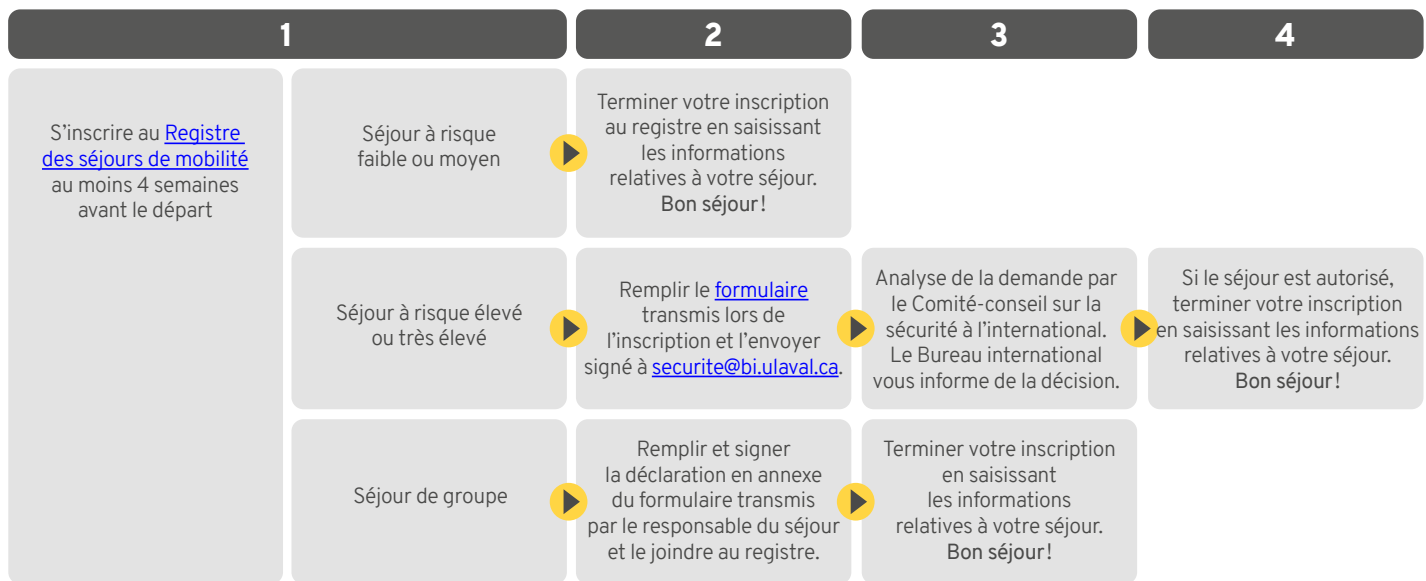
Déplacements étudiants à l'international et au Canada



Les étudiantes et étudiants de l'Université Laval doivent s'inscrire au [registre des séjours de mobilité](#) pour réaliser toute activité universitaire à l'international ou au Canada, et ce, au moins 4 semaines avant le départ prévu.

SÉJOUR À L'INTERNATIONAL

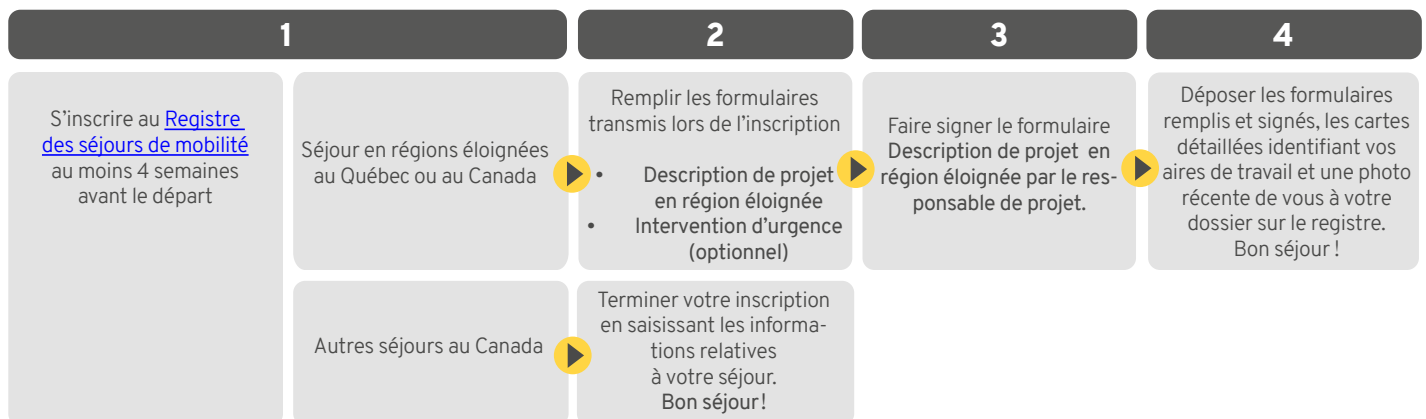
Étapes obligatoires à suivre en fonction du [niveau de risque attribué au séjour](#) au moment de votre inscription au registre des séjours de mobilité et de la nature de l'activité prévue.



SÉJOUR AU CANADA

L'inscription au registre des séjours de mobilité est obligatoire pour toute activité universitaire se déroulant dans les régions éloignées au Québec et au Canada et elle est fortement recommandée pour les séjours ailleurs au Canada.

Étapes à suivre en fonction de la nature de l'activité prévue :



[Politique sur la sécurité des séjours à l'international ou dans les régions éloignées du Canada](#)

Registre des séjours de mobilité : ulaval.ca/registre-mobilite Site Web : [Séjours à l'international](#) | [Séjours au Canada](#)

Questions et information : Bureau international | securite@bi.ulaval.ca | 418 656-3994

17/02/2023



UNIVERSITÉ
LAVAL